

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS / M. MAURICE REY

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Protocole de prévention et de lutte contre les actes de délinquance commis sur le Réseau Cartreize entre les forces de sécurité de l'Etat et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer le protocole de prévention et de lutte contre les actes de délinquance commis sur le réseau Cartreize, dont le projet est annexé au rapport.

Ce protocole n'a pas d'incidence financière.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée